

Tableau des salaires mensuels en fonction de l'année d'études

SMIC.AU :

01.01.2016 9.67/h *151.67 1466.62	1 ^o année du diplôme				2 ^o année du diplôme				3 ^o année du diplôme		MENTION
	Général	Bâtiment	CAP Coiffure	BP COIFFURE	Général	Bâtiment	CAP Coiffure	BP COIFFURE	Général	Bâtiment	MCSEA MCM
- 18 ans	25% 366,66 €	40% 586,65 €	27% 395,99 €	57% 835,98 €	37% 542,65 €	50% 733,31 €	39% 571,98 €	67% 982,64 €	53% 777,31 €	60% 879,97 €	52% 762,64 €
18 à 20	41% 601,32 €	50% 733,31 €	43% 630,69 €	67% 982,64 €	49% 718,65 €	60% 879,97 €	51% 747,98 €	77% 1 129,30 €	65% 953,31 €	70% 1 026,64 €	64% 938,64 €
21 et +	53% 777,31 €	55% 806,64 €	55% 806,64 €	80% 1 173,30 €	61% 894,64 €	65% 953,31 €	63% 923,97 €	80% 1 173,30 €	78% 1 143,97 €	80% 1 173,30 €	76% 1 114,63 €

La durée du travail

Les apprentis mineurs ne peuvent travailler que 35 h (maximum 8h par jour). Pour les majeurs, possibilité d'être embauchés à 39 h, les heures supplémentaires étant payées avec une majoration.

Le repos hebdomadaire

Les apprentis bénéficient de 2 jours de repos hebdomadaires qui doivent être consécutifs pour les apprentis mineurs. Le week-end finissant la semaine de CFA doit être en repos puisque les 35 heures sont déjà effectuées.

Les congés payés

L'apprenti a droit à cinq semaines de congés par année de formation. Il ne peut pas être mis en congé pendant la semaine de formation au CFA.

VOS CONTACTS au Service Apprentissage / CAD

- **Orientation**

Fabienne MARTINEZ ☎ 05 62 61 22 36

- **Information / Accompagnement**

Métiers de la maintenance, du bâtiment (énergies) et conducteurs d'engins

Annie LAREE ☎ 05 62 61 22 35

Métiers de l'alimentaire, du bâtiment (hors énergies) et des services

Fabienne MARTINEZ ☎ 05 62 61 22 36

- **Information / Etablissement du contrat d'apprentissage pour les employeurs**

inscrits à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers

Danielle LABERENNE ☎ 05 62 61 22 40

Annie LAREE ☎ 05 62 61 22 35